

BACTESAM SH MARINE

<p>NETTOYANT DESINFECTANT POUR TRAITEMENTS BACTERICIDES ET FONGICIDES</p>		<p>Large spectre d'efficacité</p>		<p>pH 12,5</p>
--	--	-----------------------------------	---	----------------

- ▶ Permet l'hygiène et la désinfection des locaux en collectivités et professions de santé.
- ▶ Possède une basse tension superficielle conférant un haut pouvoir pénétrant aux solutions de nettoyage et désinfection simultanée.
- ▶ Non caustique, n'altère pas les matières plastiques, ni les métaux non ferreux usuels aux concentrations préconisées.

- ▶ Satisfait aux bonnes pratiques de l'hygiène professionnelle. Conforme au concept HACCP en agro-alimentaire.
- ▶ Sans soude, ni potasse caustique.
- ▶ Elimine les microorganismes responsables de fermentations malodorantes, odeurs de putréfaction, de mois, etc.

LIEUX D'UTILISATION

Répond aux nécessités de nettoyage, dégraissage, désinfection des surfaces telles que : sols carrelés ou revêtements thermoplastiques, stratifiés, surfaces plastiques, inoxydables, surfaces chromées, faïences, porcelaines et toutes surfaces lessivables compatibles.

Peut être utilisé dans les locaux suivants :

- locaux sanitaires, vestiaires, cabines de douches, baignoires
- salles de sports, salles de soins
- collectivités, centres sportifs, piscines, thalassothérapies, professions de santé, infirmeries
- locaux d'accueil, centres de détention, etc.
- climatisations, aérothermes, pales de ventilateurs, caissons, clapets, grilles et déflecteurs

NORMES MICROBIOLOGIQUES

- Efficacité bactéricide (condition de propreté) testée selon norme NF EN 1040 à 0,25 % v/v en 10min.
- Efficacité bactéricide (en présence de substances interférentes) testée selon norme NF EN 1276 à 2 % v/v en 10min.
- Efficacité fongicide (condition de propreté) testée selon norme NF EN 1275 à 0,25 % v/v en 5 minutes sur *Candida albicans* et 10 % v/v en 15 minutes sur *Aspergillus niger* (forme sporulée, forme non végétative particulièrement difficile à détruire)

A la concentration de 1 % v/v, BACTESAM SH est actif sur les champignons (état végétatif) tests suivants : *Aspergillus niger*, *Cladosporium cladosporioides*, *Penicillium expansum*, *Rhizopus nigricans*, *Trichoderma viride*.

BACTESAM SH à la concentration de 0,75% v/v en 5 minutes, est efficace vis-à-vis des SALMONELLES suivantes: *Salmonella typhi*, *Salmonella paratyphi A*, *Salmonella abortus equi*, *Salmonella cholerasuis*.

D'autre part, BACTESAM SH possède une activité bactéricide (en présence de substances interférentes) suivant NFT 72.301 contre *Listeria monocytogenes* à la concentration de 1% v/v, temps de contact 5 minutes.

BACTESAM SH renferme un noyau actif (C.D.D.A) actif contre la bactérie *Legionella pneumophila*.

BACTESAM SH a également une activité contre les virus HIV (SIDA) et l'Hépatite B.

MODE D'EMPLOI

BACTESAM SH est miscible dans l'eau froide ou tiède de préférence à la concentration nominale de 2 % v/v et peut être utilisé en brosseage, trempage, pulvérisation ou nébulisation à froid.

Temps de contact à respecter : minimum 5 minutes.

Terminer par un rinçage complet à l'eau potable

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : liquide.

pH : 12,5.

Densité : 1,02 ± 0,01.

Parfum : Senteur marine.

Usage Biocide : TP4. Chlorure de didecyl dimethyl ammonium à 45 g/l. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Contact alimentaire : peut s'utiliser sur les surfaces en contact avec les aliments, un rinçage terminal à l'eau potable étant réalisé avant égouttage ou séchage

CONDITIONS D'EMPLOI

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

EPI PRÉCONISÉS : gants, lunettes.

FT1020006161005-1216 BACTESAM SH MARINE

Vous souhaitez une démonstration :
contactez votre commercial ou
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont
disponibles 24h/24 sur Internet à
l'adresse : www.quickfds.com

**Pour les équipements de
protection individuelle, consultez**

AT-PLUS